



Vignobles
Michel Bergey

PROPRIETAIRE-RECOLTANT DEPUIS 1829

33490 SAINTE FOY LA LONGUE

Tél. :

Email :



Bordeaux Blanc Sec
Sauvignon
Château des Rocs



Côtes de Bx St Macaire
Blanc Moelleux
Château de Dams



Côtes de Bx St Macaire
Blanc Moelleux
Fleur d'Aurore



Bordeaux Rosé
Château de Dams



Bordeaux Rouge
Château Beaulieu Bergey



Bordeaux Rouge
Plaisir de Beaulieu



St Emilion Grand Cru
Château de la Barde



St Emilion Grand Cru
Nectar de Sébastien



Méthode Traditionnelle
Brut
Le Dams



Méthode Traditionnelle
Rosé Demi-Sec
Chapitre



Méthode Traditionnelle
Blanc de Blancs
Dams Impérial



Vinibag Bordeaux Rosé
Le Quotidien



Vinibag Bordeaux Rouge
Le quotidien

Vineusement vôtre
Famille Bergey-Queyrens



Printemps 2017 - Tarif Rendu à Domicile

Valable à compter du 01/01/2017 en France Métropolitaine dans la limite des stocks disponibles TVA incluse de 20% modifiable selon le taux en vigueur et annule les précédents				A partir de 12 blles ou 10 L	Nb de blles ou vinibags	Total	
<i>Vin Blanc Sec</i>	AOC Bordeaux Sauvignon Sec	Château des Rocs		8,50 €			
<i>Vins Blancs Moelleux</i>	AOC Côtes de Bx St Macaire	Château de Damis	2014	9,50 €			
	AOC Côtes de Bx St Macaire	Fleur d'Aurore	Elevé en fûts de chêne	2012	13,50 €		
<i>Vin Rosé</i>	AOC Bordeaux Rosé	Château de Damis		8,60 €			
<i>Vins Rouges</i>	AOC Bordeaux	Réserve de Beaulieu	Minimum 12 bouteilles	6,55 €			
	AOC Bordeaux	Château Beaulieu-Bergey	2014	8,80 €			
	AOC Bordeaux	Château Beaulieu-Bergey	2011	9,25 €			
	AOC Bordeaux	Château Beaulieu-Bergey	2010	9,45 €			
	AOC Bordeaux	Plaisir de Beaulieu	Elevé en fûts de chêne	2014	10,10 €		
	AOC Bordeaux	Plaisir de Beaulieu	Elevé en fûts de chêne	2012	10,45 €		
	AOC St Emilion Grand Cru	Château de la Barde	2014	14,00 €			
	AOC St Emilion Grand Cru	Château de la Barde	2012	14,50 €			
	AOC St Emilion Grand Cru	Château de la Barde	2008	16,20 €			
	AOC St Emilion Grand Cru	Nectar de Sébastien	Elevé en fûts de chêne	2014	17,50 €		
	AOC St Emilion Grand Cru	Nectar de Sébastien	Elevé en fûts de chêne	2012	18,30 €		
	<i>Méthodes Traditionnelles</i>	Mousseux S.A	Le Damis	Blanc Brut	9,80 €		
Mousseux S.A		Chapitre	Rosé Demi-Sec	9,80 €			
Mousseux S.A		Damis Impérial	Blanc de Blancs	10,80 €			
<i>Vinibag 5 ou 10 litres</i>	AOC Bordeaux	Le Quotidien	Rosé	 5 l	28,30 €		
	AOC Bordeaux	Le Quotidien	Rouge	5 l	28,80 €		
	AOC Bordeaux	Le Quotidien	Rouge	10 l	56,10 €		

En raison de leur sur-emballage, prévoir pour les Fontaines de 5 litres de les commander par multiples de 2 (panaché si besoin) : 10 l = 12 blles

* Je choisis de bénéficier en remise pour l'équivalent de :

24 blles une remise de 24€ ou 1 colis de 1(Ch. Des Rocs, Ch de Damis Rosé, Ch. Beaulieu-B 2014)

36 blles une remise de 45€ ou 1 colis de 2(Ch. Des Rocs, Ch de Damis Rosé, Ch. Beaulieu-B 2014)

48 blles une remise de 75€ ou 1 colis de 3(Ch. Des Rocs, Ch de Damis Rosé, Ch. Beaulieu-B 2014)

Dès 60 blles une remise de 104€ ou 1 colis de 4(Ch. Des Rocs, Ch de Damis Rosé, Ch. Beaulieu-B 2014)



TOTAL		
Remise *	-	
TOTAL		

Primeur Millésime 2016

Valable à compter du 01/01/2017 jusqu'au 30/06/2017 en France Métropolitaine Livraison à partir du 1er Juillet 2018 TVA incluse de 20% modifiable selon le taux en vigueur et annule les précédents				Prix pour 12 blles	Nb de blles	Total
<i>Bouteilles 0,75 cl</i>	AOC Bordeaux	Château Beaulieu-Bergey	2016	8,10 €		
	AOC Bordeaux	Plaisir de Beaulieu	2016	9,40 €		
	AOC Saint Emilion Grand Cru	Château de la Barde	2016	13,35 €		
	AOC Saint Emilion Grand Cru	Nectar de Sébastien	2016	16,85 €		

Nous vous rappelons que pour valider votre commande primeur et vous faire bénéficier de ce tarif préférentiel, vous devez impérativement joindre votre acompte de 50%

TOTAL		
Remise *	-	
TOTAL		

Règlement

Chèque bancaire au nom de : VIGNOBLES MICHEL BERGEY

Carte bancaire n° :

Expire : / Cryptogramme :

Livraison souhaitée : Date : Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le client atteste être majeur au moment de sa commande.

Toute commande signée engage définitivement l'acheteur qui ne pourra en aucun cas la refuser et pour laquelle il s'engage à ne pas revendre les productions en dessous du prix de vente public (Tarif clients particuliers TTC rendu domicile) communiqué et pratiqué par les Vignobles Michel BERGEY. Par le seul fait de nous passer commande, nos acheteurs renoncent expressément au bénéfice de l'Art. 1587 du Code Civil.

Nos productions sont vendues dans la limite des stocks disponibles. Si un ou plusieurs produits sont épuisés à réception de la commande, les Vignobles Michel BERGEY se réservent le droit de le(s) remplacer par le millésime le plus approchant de la qualité choisie.

En cas d'annulation acceptée par la Maison pour une raison de force majeure, le montant de l'acompte versé ne pourra être réclamé, les arrhes étant acquis à la Maison dès la signature de la commande.

Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. En tout état de cause, le transfert des risques s'opère dès la délivrance de la marchandise : en conséquence, en aucun cas les Vignobles Michel BERGEY ne pourront être tenus responsables des détériorations résultant d'un stockage prolongé du fait du transporteur. Tout recours devra alors être exercé contre le transporteur accrédité.

Tous nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Nos clients ne pourront réclamer ni indemnité, ni pénalité, ni résilier leur commande pour cause de retard.

En cas de casse, les réserves doivent être portées sur la fiche de livraison, au moment de l'acceptation de la marchandise, ou formulées par lettre dans les trois jours, dimanche et fêtes non compris, suivant la date de réception, aux Vignobles Michel BERGEY qui se rapprocheront du correspondant local pour régler au mieux le litige.

De convention expresse, aucun litige ne pourra donner lieu à échange de marchandises lorsqu'il n'aura pas été fait de réserves lors de la livraison ou lorsque le litige ne nous aura pas été exposé dans les 8 jours après la livraison.

En aucun cas une livraison partiellement défectueuse, quelle qu'en soit la cause, ne pourra donner lieu au rejet de la totalité des marchandises, ni à la rétention du paiement du reste des marchandises.

Nos factures sont payables aux Vignobles Michel BERGEY, 33490 Sainte-Foy-La-Longue.

En cas de retard ou défaut de paiement total ou partiel, les sommes dues par le client à quelque titre que ce soit deviennent immédiatement exigibles et ce, sans mise en demeure ni autre formalité. Dans le cas où nous aurions accepté le règlement de la commande du client par plusieurs paiements échelonnés, nous pourrions exiger immédiatement par lettre recommandée avec accusé de réception, la totalité de notre créance si une seule de ces échéances n'était pas respectée.

Toute somme non payée aux échéances convenues produira de plein droit une pénalité de retard dont le montant est au moins équivalent à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

Conformément aux articles 444-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

En cas d'impayés constatés après MISE EN DEMEURE prévue par les articles 1139 & 1146 du Code Civil, le montant en principal sera de plein droit majoré d'une indemnité forfaitaire équivalente à 15 % HT dudit montant, à titre de clause pénale prévue par les articles 1226 & 1229 du Code Civil, laquelle clause pénale est expressément stipulée pour le simple retard.

Quel qu'en soit le motif, tous les frais et services bancaires occasionnés par le rejet d'un chèque ou d'un effet de commerce pourront donner lieu de notre part à une facturation au tarif en vigueur au moment de l'incident.

En cas de litige, le Tribunal de Bordeaux seul sera compétent, même si l'envoi est effectué franco au domicile du client, et même en cas de stipulation contraire sur les lettres ou tout document du client. Dans tous les cas, seul le droit français sera applicable.

RESERVE DE PROPRIETE : La marchandise reste la propriété des Vignobles Michel BERGEY jusqu'au paiement intégral (Loi N° 80-335 DU 12 Mai 1980).

Clause de propriété – Retention of title clause :

« La présente vente est conclue avec réserve de propriété au profit du vendeur. Il est convenu entre les parties que le transfert de la propriété à l'acheteur est subordonné au paiement intégral du prix.

En cas de non-paiement total ou partiel du prix et de ses accessoires à l'échéance convenue pour quelque cause et à quelque titre que ce soit, le vendeur est d'ores et déjà autorisé par l'acheteur à faire procéder à un inventaire de l'ensemble des marchandises lui appartenant, soit de manière contradictoire, soit en se faisant assister d'un huissier. »

Formalités douanières : l'acheteur s'engage à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'entrée de la marchandise dans son pays, tant sur le plan administratif que fiscal.